

Marine marchande du Canada—Loi

En outre, un groupe de sénateurs qui représentent la Voie maritime ou les Grands Lacs déclarent avoir écrit à l'ambassadeur du Canada pour se plaindre de l'initiative unilatérale prise par le Canada à l'article 4 du projet de loi C-75. Ce sont les mêmes sénateurs qui ont imposé des droits de douane sur les bardeaux de cèdre canadiens, les mêmes sénateurs qui ont failli bloquer les pourparlers de libre-échange au comité des finances du Sénat américain. Ils ne croient pas que le gouvernement ait le pouvoir de réaliser le libre-échange, et ils ne s'intéressent pas tellement au libre-échange car ils savent et disent que le gouvernement du Canada ne peut même pas se tirer à son honneur de la gestion mixte de la Voie maritime.

Parmi ces sénateurs qui ont écrit à l'ambassadeur du Canada, il y a le sénateur Alan J. Dixon, le sénateur John H. Glenn Jr., le sénateur Levin, le sénateur Rudy Boschwitz, le sénateur Don Quayle, le sénateur William Proxmire, le sénateur David Durenberger, le sénateur Richard Lugar, le sénateur Bob Kasten, le sénateur Howard Metzenbaum et le sénateur Paul Simon. Ces sénateurs se sont donné la peine d'écrire au premier ministre du Canada pour se dire étonnés et sidérés que le gouvernement du Canada, sans avoir consulté son partenaire à la gestion de la voie maritime du Saint-Laurent, s'apprête à prélever une nouvelle série de droits d'usage qui vont imposer un double régime sur une voie maritime qui est gérée à deux par nos pays depuis trente ans.

C'est l'expérience du chien de Pavlov à rebours. Alors que le chien de Pavlov était conditionné pour se précipiter sur un biscuit quand une lumière s'allumait, le Canada renonce encore une fois à un atout quand les Américains imposent un droit de douane de 35 p. 100 sur les bardeaux de cèdre. C'est l'expérience de Pavlov à rebours. Le gouvernement dit aux Américains de ne pas s'inquiéter parce qu'il n'imposera pas de sanctions aux produits américains, si ce n'est les sachets de thé et le gruau.

Hier, les États-Unis, par une décision unanime, ont décidé d'imposer des droits sur notre industrie du bois d'oeuvre. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) a déposé à la Chambre un projet de loi destiné à augmenter le coût des médicaments sans marque de commerce au Canada...

M. le vice-président: Je prie le député de faire porter davantage ses remarques sur le projet de loi.

M. Tobin: Monsieur le Président, la raison pour laquelle j'ai donné cet exemple est que, d'un côté, le gouvernement du Canada détruit une relation de travail vieille de 30 ans dans la gestion de la voie maritime du Saint-Laurent, conjointement avec la commission américaine et que, de l'autre côté, il sème la pagaille dans les négociations sur la libéralisation généralisée des échanges.

• (1610)

Durant la journée, parce que je suis un député de Terre-Neuve et que je voulais m'assurer que mon discours ne refléterait pas une perspective étroite, j'ai passé beaucoup de temps à discuter des répercussions de ce projet de loi et de l'article 4 en particulier sur la voie maritime du Saint-Laurent, le port de Montréal, le port de Thunder Bay, les agriculteurs des Prairies, les travailleurs forestiers de la Colombie-Britannique, les mineurs du Québec, les Grands Lacs...

[Français]

M. Ouellet: Monsieur le Président, je m'excuse d'interrompre l'honorable député qui fait un excellent discours.

Je ne veux pas du tout blâmer nos interprètes qui doivent certainement faire un travail absolument remarquable pour interpréter mot à mot l'éloquence du député mais, en écoutant l'interprétation en français, je pense qu'on n'a pas mentionné une partie de l'intervention du député qui se référait à l'opposition des gens de Montréal, ceux qui ont participé au sommet économique de Montréal et qui s'opposent aussi à ce projet de loi.

Je voudrais donc que ce soit bien clair que le député intervient en leur nom également en s'opposant à ce projet de loi.

[Traduction]

M. le Président: Je suis certain que ce n'est pas la faute des traducteurs non plus si je trouve difficile, pour une raison quelconque...

M. Gauthier: Des interprètes.

M. le Président: Ou des interprètes. Je suis certain que les remarques du député n'ont pas passé la rampe, non plus.

M. Gauthier: C'est l'interprétation.

M. Tobin: Monsieur le Président, pour qu'on sache bien au nom de qui je parle, permettez-moi d'énumérer les gens dont je suis le porte-parole.

Une voix: Tous les Canadiens.

M. Tobin: Oui, tous les Canadiens. Cependant, je trouve étrange que le gouvernement ait réussi à se mettre à dos tant de gens en même temps. Voyons qui s'est fait avoir par le gouvernement en vertu de l'article 4. C'est incroyable de voir que des gens dont le milieu et les intérêts diffèrent autant en viennent tous à la même conclusion.

Le pêcheur le plus solitaire du Cap Saint-Georges, sur la côte sud-ouest de Terre-Neuve, est contre ce projet de loi. Le président de la Chambre de commerce de Montréal ne pense pas autrement que lui. Le producteur de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard, dont les coûts de production sont 2 cents de moins la livre que le prix du marché, ne veut pas de cette mesure. Il en va de même des gens du nord du Nouveau-Brunswick qui vivent à proximité de ports qu'il faut draguer régulièrement. Les membres de la *Waterways Development Association*, en Ontario, s'opposent aussi au projet de loi C-75. Les agriculteurs des Prairies, aux prises avec les cours les plus bas du blé depuis 60 ans et avec le fléau des sauterelles, s'en passeraient volontiers. Les employés du port de Thunder Bay, où 500 emplois permanents ont déjà été perdus et 1,500 autres sont menacés, sont contre cette mesure eux aussi. Dans la grande province de l'Alberta, les travailleurs de l'industrie forestière, dont l'existence tient à un fil, savent fort bien qu'ils doivent passer par les Grands lacs pour écouler leurs produits. Ils ne veulent absolument pas de la mesure. Sont également contre les travailleurs forestiers de la Colombie-Britannique, que représente le directeur général du conseil des industries forestières de cette province. Tous les autres Canadiens qui ont fait des instances auprès du comité sont du même avis.